

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

CEP/II/ 5
ORIGINAL: français
22 juillet 1966
UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Conférence des Représentants, Comité Exécutif, Deuxième Session

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION OF INDUSTRIAL PROPERTY
Conference of Representatives, Executive Committee, Second Session

(Genève, 26-29 septembre 1966)

(Geneva, September 26 to 29, 1966)

PLAN DE TRAVAIL
D'ÉVENTUELLES ACTIVITÉS FUTURES
DANS LE DOMAINE DES BREVETS D'INVENTION

1. Le Directeur des BIRPI a reçu une lettre et un aide-mémoire, tous deux datés du 30 juin 1966 et émanant du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le texte en est reproduit, en Annexes I et II au présent document.
2. Les communications annexées tendent à la convocation d'un groupe de travail qui serait chargé de discuter de problèmes se posant dans le domaine des brevets et d'élaborer des plans en vue d'une action future.
3. Le Directeur des BIRPI serait volontiers disposé à convoquer un tel groupe de travail et lui a fait place dans le projet de programme et de budget (voir document CCIU/IV/5).
4. Il estime que, lors de l'examen d'une liste des priorités, les questions pouvant être comprises dans le programme des travaux préparatoires de la Conférence de Vienne devraient être examinées avec une attention toute particulière.

5. Comme on le sait, le Gouvernement de l'Autriche a, lors de la Conférence de revision de Lisbonne, en 1958, invité les Etats membres de l'Union de Paris à tenir leur prochaine conférence à Vienne. Il semble qu'une telle conférence puisse utilement se réunir entre 1969 et 1971. Elle pourrait se consacrer non seulement à la revision de la Convention de Paris, mais également à l'adoption d'éventuels Arrangements particuliers nouveaux en matière de propriété industrielle. Bien entendu, lorsqu'un premier échange de vues aura eu lieu au sein du groupe de travail, les BIRPI consulteront spécialement le Gouvernement de l'Autriche afin qu'il puisse formuler ses opinions préliminaires au sujet d'une date possible et d'un premier projet d'ordre du jour.

6. Le Comité exécutif est invité à exprimer son opinion sur les propositions contenues dans le présent document et dans ses annexes.

(TRADUCTION)

UNITED STATES MISSION
TO INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
GENEVA, SWITZERLAND

Genève, le 30 juin 1966

Monsieur le Directeur,

Veillez trouver, ci-joint, un Aide-mémoire concernant la coopération internationale en matière de brevets. Cet Aide-mémoire a été préparé par le Gouvernement des Etats-Unis. Il attire l'attention sur certains problèmes cruciaux, en matière de brevets, qui sont apparus au cours des dernières années et prend note des nombreux efforts actuellement en cours en vue de résoudre les problèmes urgents qui se posent, en matière de brevets, aussi bien aux pays développés qu'aux pays en voie de développement. Dans cet Aide-mémoire, le Gouvernement des Etats-Unis exprime l'opinion que l'Union de Paris semble constituer le forum approprié pour passer en revue ces efforts en vue d'une coordination générale.

Le Gouvernement des Etats-Unis souhaite que le fond de cet Aide-mémoire soit discuté par le Comité exécutif de la Conférence de Représentants de l'Union de Paris, lors de sa réunion de septembre 1966. J'ai par conséquent reçu pour instructions de vous demander de vouloir bien faire distribuer cet Aide-mémoire afin qu'il soit examiné par le Comité exécutif, lors de sa réunion de septembre.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,

(Signé) Charles H. Mace,
Ministre.

Monsieur le Professeur
G.H.C. Bodenhause
Directeur
Bureaux internationaux réunis pour la
protection de la propriété intellectuelle
32, chemin des Colombettes
Genève
Suisse

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

(TRADUCTION)

AIDE-MEMOIRE

Les vingt dernières années ont été les témoins d'un développement technologique sans précédent et d'une expansion considérable du commerce international. Il en est résulté un grand accroissement du nombre des demandes de brevets déposées par des nationaux de pays industrialisés, dans leurs pays et à l'étranger. On estime qu'en 1965, 650.000 demandes de brevets environ ont été déposées dans les différents pays du monde, ce qui représente une augmentation de plus de cinquante pour cent en dix années.

Cette situation a fait apparaître certains problèmes graves, en matière de brevets, spécialement dans les pays industrialisés. L'un des plus importants de ces problèmes est celui de la forte accumulation des demandes de brevets en suspens dans les pays possédant un système d'examen. Cette accumulation est due en grande partie au fait que le même travail d'examen doit être répété plusieurs fois, étant donné que la moitié environ des 650.000 demandes déposées, l'année dernière, à travers le monde reproduisaient, pour l'essentiel tout au moins, des demandes déposées dans d'autres pays.

Le Gouvernement des Etats-Unis constate que, dans la difficile situation actuelle des brevets à travers le monde, de nombreux efforts sont en cours d'accomplissement, et d'autres en préparation, en vue de résoudre les problèmes urgents qui, en matière de brevets, se posent aussi bien aux pays développés qu'aux pays en voie de développement. Si ces problèmes étaient résolus, les inventions pourraient, à travers le monde, être protégées plus économiquement, plus rapidement et plus sûrement, et cela au bénéfice à la fois des inventeurs, du public et des gouvernements.

Le Gouvernement des Etats-Unis constate en outre que la coordination de ces efforts, tant nationaux qu'internationaux, pourrait être améliorée en vue, d'une part, d'éviter tout double emploi et, d'autre part, d'assurer que les questions vraiment essentielles soient bien prises en considération.

L'Union de Paris, en raison de sa vocation universelle, semble vraiment constituer le forum approprié pour passer en revue ces efforts aux fins de les coordonner sur un plan général. Le Gouvernement des Etats-Unis verrait donc avec faveur le Comité exécutif autoriser les Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) à convoquer un groupe de travail qui réunirait les offices de brevets pratiquant un examen, intéressés à la question. Les pays de l'Union de Paris qui ne possèdent pas un système d'examen pourraient, bien entendu, y participer. Ce groupe de travail devrait (a) passer en revue les efforts actuellement entrepris tant sur le plan national que sur le plan international; (b) étudier quels sont les sujets les plus importants à traiter, compte tenu des problèmes existants en matière de brevets; et (c) établir une liste des priorités pour les études ultérieures concernant ces sujets, en vue d'avancer dans la direction des solutions possibles à apporter aux problèmes qui se posent aux offices de brevets procédant à un examen, et en vue de toute autre action future.

Mission des Etats-Unis,

Genève, 30 juin 1966.